

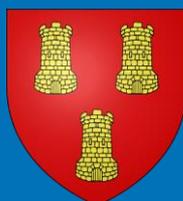


# *Dossier d'inscription*

## *Centre de Loisirs (3 – 13 ans)*

### *2024-2025*

A rendre avant le 31 mai 2024



# Sommaire

Sommaire.....	2
Fiche de renseignements.....	3
L'ENFANT .....	3
PARENT / RESPONSABLE LEGAL .....	3
PARENT / RESPONSABLE LEGAL .....	3
INFORMATIONS FAMILIALES .....	3
PERSONNE AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT.....	3
Autorisations parentales.....	4
Fiche sanitaire de liaison.....	5
MINEUR ACCUEILLI.....	5
VACCINATIONS .....	5
RENSEIGNEMENTS MEDICAUX .....	5
PARENT / RESPONSABLE LEGAL .....	6
COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR.....	6
AUTORISATIONS PARENTALES.....	6
Règlement intérieur.....	7
Article 1 : Généralité.....	7
Article 2 : Horaires.....	7
Article 3 : Inscriptions / paiement.....	7
Article 4 : Activités .....	8
Article 5 : Repas .....	8
Article 6 : Absences.....	8
Article 7 : Pertes et vol.....	8
Article 8 : Soins .....	8
Article 9 : Assurances.....	8
Article 10 : Pénalités et sanctions.....	9
Article 11 : Tarifs .....	9
Périodes d'inscriptions .....	10



# Fiche de renseignements 2024 - 2025

**Maternelle**

PS - MS - GS

**Élémentaire**

CP - CE1 - CE2

CM1 - CM2

**Club Junior**

6° - 5° - 4°

## L'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Garçon  Fille

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_



## INFORMATIONS FAMILIALES

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

(adresse où vous souhaitez recevoir les informations)

Quotient familiale CAF : \_\_\_\_\_

N° d'allocataire CAF : \_\_\_\_\_

Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_

Mutuelle (Nom et N°) : \_\_\_\_\_

Parents :  Célibataire  Mariés  Séparés\*  Divorcés\*  Union libre  Autres

\* Fournir la copie de la décision de justice

## PARENT / RESPONSABLE LEGAL

**Autorité parentale :**  Oui  Non

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Téléphone professionnel : \_\_\_\_\_

@ mail : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Employeur et lieu : \_\_\_\_\_

## PARENT / RESPONSABLE LEGAL

**Autorité parentale :**  Oui  Non

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Téléphone professionnel : \_\_\_\_\_

@ mail : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Employeur et lieu : \_\_\_\_\_

## PERSONNE AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_



# Autorisations parentales

Je soussigné(e) ..... responsable légal de l'enfant ..... En qualité de père\* – mère\* –tuteur légal\* attester sur l'honneur avoir pris connaissance du contenu du règlement intérieur, en accepter les conditions (*Barré les ci-dessous les mentions refusés*) et déclare exacts les renseignements portés sur ce document :

- ✓ Autorise mon enfant à participer à toutes les activités (aquatiques, transport, etc...) organisées par l'association, et atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale.
- ✓ Atteste sur l'honneur avoir bien souscrit une police d'assurance complète responsabilité civile extra-scolaire couvrant tous les risques au bénéfice de mon enfant, en cours de validité.
- ✓ Autorise l'association à réaliser et utiliser des photos sur lesquelles mon enfant fréquentant le centre de loisirs apparaît pour diffusion sur tout support (internet, revues, autre support de presse) sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part.
- ✓ Autorise la structure à consulter mon quotient familial sur le site CAFPRO.
- ✓ Autorise l'association à me faire parvenir des informations relatives à l'accueil extrascolaire de mon enfant par courrier électronique indiquée sur la fiche d'inscription.
- ✓ Autorise les personnes (*bas de page fiche de renseignement*) à venir chercher mon enfant à la sortie de l'accueil extrascolaire et m'engage à informer les personnes habilitées de l'obligation de se munir de leur pièce d'identité. **Pour les mineurs autorisés, les parents doivent également fournir une décharge.**

Fait le :

à

.

*Signature du ou des responsables légaux*



# Fiche sanitaire de liaison 2024 - 2025

## MINEUR ACCUEILLI

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_  Garçon  Fille

Poids du mineur : \_\_\_\_\_

## VACCINATIONS

(Le tableau ci-dessous doit être accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé sans omettre de mentionner le nom et prénom du mineur concerné)

Vaccins Obligatoires	Date du dernier rappel	Vaccins Recommandés	Dates
Diphtérie		BCG	
Tétanos		Coqueluche	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Autres	

- Rappel tous les 5 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs jusqu'à 13 ans

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires : Non  Oui  Préciser à quoi : \_\_\_\_\_  
Allergies médicamenteuses : Non  Oui  Préciser à quoi : \_\_\_\_\_  
Autres allergies : Non  Oui  Préciser à quoi : \_\_\_\_\_  
Asthme : Non  Oui   
Diabète : Non  Oui   
Epilepsie : Non  Oui   
Autres : Non  Oui  Préciser à quoi : \_\_\_\_\_

Le mineur suit-il un traitement médical régulier ? Non  Oui

*Si oui, prendre le contact avec le directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI (projet d'accueil individualisé). Les modalités de mise en place de ce protocole seront à discuter avec la direction.*

Le trouble de la santé implique-t-il une conduite particulière à suivre en cas d'urgence pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour avec hébergement ? Non  Oui

*Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI*

Autres difficultés de santé et précautions à prendre (suivi spécialisé, handicap moteur, troubles du comportement, antécédents d'accidents, d'opération ...)

*Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI*

Recommandations utiles signalées par les parents (l'enfant ou le jeune porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie ...):

---

---

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

### PARENT / RESPONSABLE LEGAL

---

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone professionnel : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone professionnel : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

### COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR

---

L'organisateur : [Institut de Formation d'Animation et de Conseil Arc Méditerranée](#)  
[Site d'animation de La Destrousse](#)

Responsable de l'accueil de mineurs : [ZYBER Angéla \(Responsable de site & Directeur ACM\)](#)

Coordonnées du Directeur de l'ACM : [07.63.26.04.53](tel:07.63.26.04.53) - [contact.ladestrousse@dso.ifac.asso.fr](mailto:contact.ladestrousse@dso.ifac.asso.fr)

### AUTORISATIONS PARENTALES

---

Je soussigné, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date et signature(s) :

*Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil de mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles ou détruites par le directeur. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur.*



# Règlement intérieur

## Article 1 : Généralité

La mairie de La Destrousse met en place un Accueil de loisirs sur la commune où les enfants pourront être accueillis. L'organisation et la gestion de cet Accueil de loisirs sont confiées à l'association IFAC Etb PACA.

Cet Accueil de Loisirs est agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports et par la C.A.F.

## Article 2 : Horaires

Durant les mercredis ou les vacances scolaires, les enfants sont accueillis à la journée avec une arrivée le matin entre 8h00 et 9h30 et un départ le soir entre 16h30 et 18h00.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil, en cas de retards cumulés et/ou répétitifs non justifiés, l'accueil adressera un courrier d'avertissement aux familles et l'enfant pourra être refusé pour de prochaines inscriptions.

La direction se réserve le droit de refuser l'enfants pour tout retard remettant en cause le fonctionnement de la journée et le suivi pédagogique de l'Accueil (sorties...).

## Article 3 : Inscriptions / paiement

Les demandes de renseignements et les inscriptions se font uniquement auprès du responsable de l'Accueil de loisirs et non auprès des animateurs.

**Les inscriptions**, pour les mercredis ou les vacances scolaires se dérouleront par période de fonctionnement nommé "Cycles" pour les mercredis et "vacances" pour toutes les périodes de vacances scolaires.

Elles se dérouleront **soit par le biais de la plateforme "Portail Famille"**, soit en présentielle **les lundis et jeudis, de 14h à 18h, au bureau d'accueil du centre de loisirs.**

**Lors de l'inscription, les familles doivent fournir obligatoirement :**

- ✓ [La fiche de renseignements](#)
- ✓ [La fiche d'autorisations parentales](#)
- ✓ [La fiche sanitaire de liaison](#)
- ✓ [La photocopie des vaccinations.](#)
- ✓ [L'attestation quotient familial CAF récente](#)
- ✓ [L'attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire ainsi que la responsabilité civile 2024-2025 \(par mail en septembre 2024\)](#)
- ✓ [Une photo](#)

**Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** peut être mis en place entre la famille et le centre de loisirs pour les enfants porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique. Pour cela, la famille doit prendre un rendez-vous avec la direction au moins 15 jours avant l'accueil de l'enfant.

## Article 4 : Activités

---

L'ensemble des activités organisées par l'accueil de loisirs sera conduit selon les normes fixées par la législation.

Il est convenu, sauf avis médical contraire, que les enfants pourront participer à des activités aussi bien récréatives, que culturelles ou physiques. Les activités sportives sont limitées à l'initiation ou à la découverte d'un sport, en aucun cas à un quelconque entraînement ou compétition.

## Article 5 : Repas

---

Pour l'accueil de loisirs, les déjeuners ainsi que les gouters sont fournis par le centre de loisirs. Il appartient aux familles de faire connaître à l'équipe d'animation et dans la fiche sanitaire toutes particularités alimentaires allergiques d'un enfant, dans le but de mettre en place un PAI.

Les repas sont conçus pour respecter les besoins et l'équilibre alimentaire des enfants, aucuns autre repas ou dérogations ne pourront être acceptés, sauf dans le cadre de la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé signé par le médecin traitant.

## Article 6 : Absences

---

Pour toute absence non justifiée ou pour une annulation demandée en dehors de la période d'inscriptions, aucun remboursement ne sera effectué.

L'inscription sera reportée sous forme d'avoir d'une validité de 6 mois en cas d'absence pour raison de santé sur présentation d'un certificat médical à présenter dans un délai de 48 heures. Passé ce délai l'avoir ne pourra être pris en compte.

***Attention dans le cas où l'enfant a été malade, il ne pourra réintégrer l'Accueil de Loisirs qu'après présentation d'un Certificat médicale de non-contagion.***

## Article 7 : Pertes et vol

---

En raison des risques de perte, de détérioration ou d'accident, il est recommandé aux parents de ne pas mettre à l'enfant des vêtements et des objets de valeur. Il est demandé aux parents de marquer les vêtements de leurs enfants.

L'association IFAC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets de valeur ou non qui pourraient être introduits dans l'Accueil de loisirs.

## Article 8 : Soins

---

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant, sans présentation d'une ordonnance détaillé (dosage, horaires, etc...) d'un médecin. Les enfants malades ne seront pas acceptés sur l'accueil de loisirs.

## Article 9 : Assurances

---

Une assurance « Responsabilité civile » sera souscrite par l'IFAC auprès de la S.M.A.C.L. pour couvrir ses risques d'organisateur, le personnel en mission et les locaux. Cette assurance ne couvre que la responsabilité de l'IFAC et de son personnel pour les dommages qu'ils pourraient causer à autrui.

Les parents devront assurer leurs enfants à la pratique d'activités extrascolaires.

## Article 10 : Pénalités et sanctions

Les enfants pour lesquels l'inscription ou le paiement de la journée n'auraient pas été faits dans les délais fixés ne seront pas acceptés sur la structure.

*L'inscription ne sera considérée comme définitive que sur remise du dossier complet et du paiement.*

*Tout enfant se présentant au centre sans que son dossier ne soit complet sera refusé.*

L'IFAC s'autorise à saisir les autorités compétentes (parents, services de l'aide sociale à l'enfance, parquet...) pour signaler tout enfant dont le comportement, les gestes, les propos ou les pratiques sembleraient présenter un danger pour autrui ou pour l'enfant lui-même.

## Article 11 : Tarifs

La participation des familles est définie en fonction du quotient familial.

S'il est impossible de déterminer le Quotient Familial (ou si la famille ne souhaite pas fournir les éléments nécessaires), l'IFAC appliquera le tarif le plus élevé.

La Commune de La Destrousse prend à sa charge une partie du tarif journalier de la famille : si celle-ci ou les grands parents vivent vie sur la commune ou si l'enfant est inscrit à l'école de La Destrousse.

Les familles ne bénéficiant pas de prise en charge par la commune paieront le tarif journalier normale.

	<i>Tranche 1</i>	<i>Tranche 2</i>	<i>Tranche 3</i>	<i>Tranche 4</i>
<i>Quotient Familial</i>	< 600 €	600 € à 1000 €	1001 € à 1500 €	1501 € et plus
<i>Tarif journalier</i>	21 €	23 €	25 €	27 €
<i>Tarif journalier des habitants de la commune</i>	11 €	13 €	15 €	17 €

Fait le : ..... à .....

Signature des parents



# Périodes d'inscriptions



Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous le planning des périodes d'inscriptions des mercredis et vacances scolaires de l'année 2024-2025.

Périodes d'inscriptions	Dates d'inscriptions	
	Destroussiens	Extérieurs
Mercredis septembre et octobre	Du 18 août au 22 août <i>(En ligne uniquement)</i>	Du 25 au 29 août <i>(En ligne uniquement)</i>
Vacances d'automne	Du 23 septembre au 4 octobre	Du 1 octobre au 4 octobre
Mercredis novembre et décembre		
Mercredis janvier et février	Du 25 novembre au 6 décembre	Du 2 décembre au 6 décembre
Vacances d'hiver	Du 13 janvier au 24 janvier	Du 20 janvier au 24 janvier
Mercredis mars et avril		
Vacances de printemps	Du 10 mars au 21 mars	Du 17 mars au 21 mars
Mercredis mai et juin		
Vacances d'été	Du 2 juin au 13 juin	Du 10 juin au 13 juin
Mercredis Sept – Oct 2025		

Les inscriptions se dérouleront soit :

⇒ Via le "Portail Famille IFAC" : <https://portailfamilles-paca.ifac.asso.fr/>

⇒ Au bureau de l'accueil du centre de loisirs en mairie (entrée CCAS) :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
14h à 18h			14h à 18h	

L'équipe de direction  
07.63.26.04.53

[contact.ladestrousse@dso.ifac.asso.fr](mailto:contact.ladestrousse@dso.ifac.asso.fr)